



Jardin-des-Saints-Anges

INFO-PARENTS DE LA RENTRÉE

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE À TOUS!

C'est la rentrée! À l'école Jardin-des-Saints-Anges, on s'active avec fébrilité en attendant les élèves. Nous souhaitons à tous les élèves une année 2022-2023 stimulante, enrichissante et teintée de belles réussites.

Chers parents,

Afin de planifier la rentrée de votre enfant à l'école en août 2022, vous trouverez dans les pages suivantes une mine d'informations. Les renseignements qui suivent répondront à la plupart de vos questions.

Toute l'équipe-école souhaite également à tous les parents une excellente année scolaire 2022-2023!

Isabelle Lemieux
Directrice

À LA UNE...

COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

Ce numéro spécial Info-parents que vous recevez aujourd'hui se veut un planificateur pour la rentrée scolaire 2022-2023. Les renseignements qui suivent répondront aux questions souvent formulées par les parents au mois d'août.

Nous vous invitons à consulter vos courriels régulièrement puisque vous recevrez d'autres informations ponctuelles. Notez qu'un courriel par enfant est envoyé, ce qui explique que certaines familles reçoivent des doublons. Par ailleurs, nous vous rappelons que notre site web est une excellente source pour trouver réponse à vos questions et vous informer des dernières nouvelles.

www.csmb.qc.ca/jardin-des-saints-anges

CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

Vous recevez aujourd'hui une version électronique du calendrier scolaire. Vous le retrouverez également dans l'agenda de votre enfant à la rentrée. Conservez-le précieusement. Il contient les dates de congé, les semaines de vacances, les journées pédagogiques, les dates de début, de fin d'étape, la date de l'assemblée générale de parents ainsi que la date de la photo scolaire.

ORIENTATIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES COVID-19

Une rentrée scolaire normale pour les élèves sans restriction!

Toutefois, nous maintenons les routines d'hygiène des mains pour les élèves et le personnel et l'évaluation des enfants symptomatiques.

Certaines mesures ponctuelles pourraient être déployées par les autorités de santé publique en cas d'éclosion en cours d'année scolaire ou de détérioration de la situation sanitaire. Des mesures seront tributaires de la situation épidémiologique et de l'ampleur de l'éclosion.

[Symptômes avant de se présenter à l'école](#)

Si votre enfant démontre un ou des symptômes associés à la COVID-19 avant de se présenter à l'école, il est important de suivre les directives transmises par la santé publique.

CHANDAIL D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Le port du chandail d'éducation physique de l'école est obligatoire pour le cours. Si votre enfant a déjà un chandail de l'école, l'achat est optionnel. Puisque les enfants grandissent durant l'année et pendant les vacances, vous pourrez lui procurer un nouveau chandail au début de l'année scolaire. Vous recevrez une lettre à cet effet. Vous serez invités à remplir un coupon-réponse pour commander le chandail.

ABSENCE D'UN ÉLÈVE À LA RENTRÉE

La loi sur l'instruction publique stipule que tout élève doit fréquenter l'école à compter du premier jour du calendrier scolaire, jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire. En conséquence, nous vous demandons de communiquer rapidement avec la secrétaire de l'école, en indiquant, par écrit, le motif justifiant l'absence de votre enfant et la date prévue de présence à l'école. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Direction.EcoleJardin-des-Saints-Anges@csmb.qc.ca

ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

IMPORTANT

Nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat (514-855-4200 poste 1) avant 8 h 00 lorsque votre enfant ne pourra pas respecter son horaire régulier. Veuillez fournir le nom de votre enfant, son groupe repère ainsi que le motif de l'absence ou du retard à la secrétaire ou laisser un message sur la boîte vocale.

Vous pouvez également envoyer un courriel en indiquant comme objet : **Absence de mon enfant XXXX et son groupe repère.**

Si votre enfant arrive en retard, il doit se présenter au secrétariat. De plus, pour des raisons de sécurité, aucun élève ne pourra quitter l'école pendant les heures de classe sans une autorisation écrite d'un parent.

Direction.EcoleJardin-des-Saints-Anges@csmb.qc.ca



Accès à l'école pour les visiteurs

Pour une question de sécurité, l'accès quotidien à l'école est limité aux élèves et au personnel, à moins d'avoir pris un rendez-vous au préalable.

OBJETS PERDUS

IMPORTANT Afin d'éviter les objets perdus, il est important d'inscrire le nom de votre enfant sur son matériel scolaire ainsi que les vêtements, souliers, boîte à lunch, bouteille d'eau, etc.

LISTE DU MATÉRIEL SOLAIRE ET LISTE DES EFFETS SCOLAIRES À ACHETER EN MAGASIN

Matériel scolaire acheté par le parent

Vous avez reçu par courriel la liste de matériel dont votre enfant aura besoin à la rentrée scolaire 2022-2023.

Votre enfant doit apporter son matériel à partir du 29 août 2022. Il est essentiel qu'il puisse avoir tout son matériel pour la première journée complète de classe, soit le 31 août 2022.

Les élèves devront transporter leur matériel dans le sac d'école et le déposer en classe comme à l'habitude. Il est important que tout le matériel scolaire soit bien identifié au nom de l'élève.

Effets scolaires achetés par l'école qui vous seront facturés en 2022

Le matériel didactique périssable (cahiers) sera remis à l'élève dès la première journée d'école. Nous vous remercions d'effectuer le paiement de cette facture dès la rentrée.

Date limite pour le paiement : 7 octobre 2022.

En argent comptant ou par l'entremise de MOZAIK en ligne.

JOURNÉES D'ACCUEIL POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE

HORAIRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2022-2023

DEUX DEMI-JOURNÉES D'ACCUEIL

AURONT LIEU LES 29 ET 30 AOÛT 2022

L'ÉLÈVE SE PRÉSENTE À L'ÉCOLE AVEC
SON MATÉRIEL SCOLAIRE DEMANDÉ

ET UNE BOUTEILLE D'EAU RÉUTILISABLE.

Lundi 29 août	1 ^{re} année à la 6 ^e année Arrivée : 7 h 50 Départ : 10 h 50
Mardi 30 août	

L'horaire régulier débutera le 31 août.

Première journée complète pour tous les élèves.

Arrivée : 7 h 50 | Départ : 15 h 05

JOURNÉES D'ACCUEIL POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE

Pour les élèves du préscolaire, les enfants accompagnés d'un parent sont attendus à l'école selon le rendez-vous envoyé par courriel à chacun des parents des élèves du préscolaire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école.

Bouteille d'eau réutilisable

Boire directement aux fontaines d'eau est impossible. Chaque élève devra apporter une bouteille d'eau réutilisable bien identifiée qu'il conservera avec lui sans la partager. Le remplissage des bouteilles n'est permis qu'aux stations d'eau ou aux endroits désignés par l'école. Il est donc conseillé d'apporter une bouteille d'eau déjà remplie afin d'éviter les engorgements aux fontaines d'eau.

Il est important de prendre note qu'à la suite des consignes ministérielles, les parents ne pourront pas entrer dans l'école ou sur la cour, sauf s'ils sont invités.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS ET RENCONTRE AVEC LE TITULAIRE 2022-2023

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 8 septembre 2022 à 19 h 00

La tenue de l'assemblée générale annuelle de parents est prévue le 8 septembre prochain au gymnase de l'école. Nous procéderons à l'élection des membres de notre conseil d'établissement.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉLIT SES MEMBRES

Les membres du Conseil d'établissement discutent de sujets relatifs à l'école. Peut-être serez-vous tentés de présenter votre candidature lors de l'assemblée générale des parents le jeudi 8 septembre à 19 h 00. Dans ce cas, il vous suffira de vous présenter de manière informelle aux parents en expliquant quelle serait votre contribution au sein de ce conseil. Tous les parents sont invités à l'assemblée générale, futurs candidats ou pas.

La rencontre de parents avec le titulaire aura lieu le jeudi 8 septembre 2022

ENEZ RENCONTRER CEUX QUI PARTAGERONT LE QUOTIDIEN DE VOTRE ENFANT CETTE ANNÉE

Le titulaire de votre enfant vous invitera également lors de la soirée du 8 septembre à une rencontre de parents. Les rencontres avec les parents visent à expliquer le fonctionnement de la classe (ex. : le matériel utilisé, les devoirs et les leçons, etc.). Cette rencontre est très importante et les renseignements fournis par l'enseignant de votre enfant vous permettront de l'accompagner durant cette nouvelle année qui débute. Il est très important que vous soyez présents.

Pour les parents d'élèves du préscolaire, ainsi que de la 1 ^{re} à la 3 ^e année.	18 h 00 à 18 h 45 : Rencontre en classe avec le titulaire de votre enfant.
19 H 00 à 19 H 45 TOUS LES PARENTS SONT INVITÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET LA NOMINATION DU PARENT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS.	
Pour les parents d'élèves de la 4 ^e à la 6 ^e année	20 h 00 à 20 h 45 : Rencontre en classe avec le titulaire de votre enfant.

FRÉQUENTATION AU SERVICE DE GARDE ET DU DÎNER

Modification de la fréquentation

Lorsqu'il y a un changement de fréquentation de l'enfant, vous devez en informer la technicienne du service de garde et remplir le formulaire « Avis de modification de la fréquentation ». Veuillez prévoir, pour tout changement de fréquentation, un préavis de 5 jours ouvrables avant l'ajustement de la facturation et l'application du changement.

Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves, les modifications ne seront pas autorisées au service de garde et au service du dîner avant la semaine du 29 août 2022 au 2 septembre 2022.

Seulement, les élèves inscrits aux demi-journées pédagogiques les 29 et 30 août auront accès au service de garde. Les enfants doivent se présenter avec leur repas pour le dîner.

Prenez note que le service du traiteur et du *Relais Populaire* commencera le 19 septembre 2022. D'ici là, vous devez prévoir le repas pour votre enfant.

Lien pour commander des repas : <https://commander.lacantinepourtous.org/ecole>

Pour avoir accès au service de garde, tous les frais de garde pour l'année 2021-2022 doivent être acquittés.

DOCUMENTS À REMPLIR ET À RETOURNER

Différents documents à nous retourner seront remis à vos enfants le 29 août 2022 :

- ♥ Il est très important que nous ayons accès aux informations de la fiche santé dès le 30 août 2022. Elle doit être remplie chaque année pour une question de sécurité.
- ♥ Le formulaire d'autorisation pour la prise, l'utilisation et la diffusion de photos et de vidéos doit être rempli afin de nous permettre de mettre en valeur le travail accompli par votre enfant.
- ♥ L'autorisation pour les sorties dans les parcs du quartier permet à votre enfant de participer à des activités qui ont parfois lieu dans les parcs du secteur. Nous avons besoin de votre accord pour y emmener vos enfants.

AIDE-MÉMOIRE

À RAPPORTER À L'ÉCOLE :

- Les effets scolaires à acheter en magasin ;
- Paiement de facture (matériel scolaire avant le 7 octobre 2022);
- La fiche santé signée;
- L'autorisation de prise, d'utilisation et de diffusion de photos et de vidéos;
- L'autorisation de sortie aux parcs du quartier;
- Commande du chandail pour le cours d'éducation physique;
- Les livres de bibliothèque et le matériel appartenant à l'école retrouvés durant l'été.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2022-2023!

Isabelle Lemieux

Directrice